

Exercer la profession de conseiller funéraire et assimilé

RS5756 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	42057
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/09/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

29 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 28 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACCENT FORMATION	4784658000041	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NOVA FORMATION	51331440100144	Former et organiser l'évaluation
ALFA FORMATION	82536591900026	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE BRETAGNE OUEST - CCIMBO SIEGE	13002293200011	Former et organiser l'évaluation
CMA DU TARN	13002793100349	Former et organiser l'évaluation
DISTRIFORCE	41828191100036	Former
ECLIPSE ISTECS SAS	44215740000049	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DE FORMATION FUNERAIRE ALYSCAMPS	32552793500044	Former et organiser l'évaluation
ECOLE FUNENORD	83169521800014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE DES METIERS DU FUNERAIRE	44482962600035	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 29 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5756-exercer-la-profession-de-conseiller-funeraire-et-assimile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Selon

les termes de l'article D. 2223-55-2 du code général des collectivités territoriales, le conseiller funéraire est la

personne chargée de déterminer directement avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire. Pour exercer, un conseiller funéraire (et assimilé) doit être titulaire du diplôme national instauré par le ministère de l'Intérieur et délivré par un organisme de formation. Les professionnels disposent d'un délai de 12 mois à compter de la date de conclusion de leur contrat de travail ou de leur nomination pour obtenir ce diplôme. L'obtention du diplôme constitue par ailleurs l'une des conditions de délivrance de l'habilitation préfectorale à leur employeur (entreprise, régie ou association) pour exercer les missions du service extérieur des pompes funèbres (L. 2223-19 du CGCT).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Recevoir et renseigner les familles pour toute question relative à l'activité funéraire, les prestations et fournitures nécessaires aux obsèques dans le respect de leur deuil
- Déterminer avec la famille les conditions financières et techniques de la prestation, présenter des produits dans le cadre d'un conseil et/ ou d'une vente
- Faire preuve de maîtrise de soi dans des situations difficiles
- Coordonner et encadrer une équipe
- Renseigner les formulaires relatifs aux déclarations de décès, et de manière générale collaborer efficacement avec le service de l'état civil d'une commune, son service funéraire et des cimetières
- Appliquer les procédures relatives aux inhumations, exhumations et crémations
- Contrôler la fiabilité du dossier et des éléments de facturation, la conformité des documents administratifs, titres de concession et autorisations diverses
- Saisir les devis et bons de commande

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L. 2223-25-1 du code général des collectivités territoriales, issu de l'article 2 de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, et textes pris en application : décret n°2020-648 du 27 mai 2020 et arrêté du 27 mai 2020

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Jury de quatre personnes composé par les organismes de formation sur la base des listes, fixées par le préfet, de personnes habilitées pour ces fonctions (articles D. 2223-55-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	16/09/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS3757

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36840

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	566
Parcours menés à terme	640
Taux d'achèvement	113 %
Période	02/2022 – 04/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 870
Montant total engagé	4 821 422 €
Coût moyen par dossier	2 578 €
Durée moyenne	270 h
Période	01/2020 – 10/2022
France compétences	68 %
France Travail	23 %
Reste à charge titulaire	8 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
OPCO	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.